

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Melun

Parquet du procureur de la République
Service : Audiencement

N° Parquet : 14134000102

N° téléphone : 0164798000

N° télécopie : 0164798110



Maître OLIVEAU Renaud
4 Place de la libération
77680 ROISSY EN BRIE
FRANCE

Le Ministère Public y reprend les chefs d'accusation de la citation Graziella GONZALEZ c/C. BERAUD, maire et la commune de Roissy en Brie du 28/03/2014 mais aussi de la plainte du 12/06/2008 (classée sur fausses qualifications) renouvelée le 12/05/2010 et prétendus "insuffisamment caractérisés"

Bien que visant le PV d'audition de C. BERAUD en tant que "maire" précisé "établi en mairie", le Ministère Public ne cite curieusement pas la maire !!!

Mandement de citation à prévenu

Vu l'article 550 et suivants du code de procédure pénale ;

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir citer à comparaître et, après régularisation de l'exploit, de me le retourner dans un délai maximum de 10 jours :

COMMUNE DE ROISSY EN BRIE
9 rue Pasteur
77680 ROISSY EN BRIE FRANCE

Les faits repris de la citation de Graziella GONZALEZ sont estimés non prescrits par le Parquet

de s'être à ROISSY EN BRIE, le 11 janvier 2006, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, rendu coupable du délit de discrimination par détournement de pouvoir par agents publics pour "faire entrave à l'exercice normal d'une activité économique en refusant le bénéfice d'un droit", discrimination d'ordre "sexiste" à connotation politique, d'ordre "social" et pour "raison de santé" au préjudice de Madame Graziella GONZALEZ, faits prévus par ART.225-2 2°, ART.225-1 C.PENAL. et réprimés par ART.225-2 AL.1, ART.225-19 1°, 2°, 3°, 4°, 6° C.PENAL.

d'avoir à ROISSY EN BRIE, le 11 janvier 2006, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, commis le délit de violences morale au préjudice de Madame GONZALEZ Graziella, faits prévus par ART.222-13 AL.1 2° C.PENAL. et réprimés par ART.222-13 AL.1, ART.222-44, ART.222-45, ART.222-47 AL.1 C.PENAL.

L'audience se tiendra le **23 septembre 2015 à 13:30** devant le Tribunal Correctionnel de Melun 2 Avenue du Général Leclerc 77010 MELUN - Chambre correctionnelle B.SALLE G.

Fait au parquet le 1er juin 2015

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION	
Présenté / Avisé le :	AR COMMUNE DE ROISSY EN BRIE 9 rue Pasteur 77680 ROISSY EN BRIE
Distribué le :	
Signature du destinataire	
ou du mandataire (précisez nom et prénom)	
Référence	Acte : PE7244 FB

RETOUR A :

SCP Renaud OLIVEAU
4, place de la révolution
77680 ROISSY-EN-BRIE